

Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7807e séance

Jeudi 10 novembre 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Seck	(Sénégal)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	Mme Coleman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Walbridge
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Ukraine	M. Kyslytsa
	Uruguay	M. Carrión
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation en Somalie

Lettre datée du 7 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2016/919)

Lettre datée du 7 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2016/920)

16-37494 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Lettre datée du 7 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2016/919)

Lettre datée du 7 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2016/920)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de Djibouti, de l'Érythrée et de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/946, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur les documents S/2016/919 et S/2016/920, qui contiennent chacun une lettre datée du 7 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Votent contre :

Néant

Abstentions :

Angola, Chine, Égypte, Fédération de Russie, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, zéro voix contre et 5 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2317 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni salue l'adoption de la résolution 2317 (2016). Ce régime de sanctions continue de jouer un rôle vital dans la promotion de la paix et de la stabilité dans la Corne de l'Afrique. En Somalie, il empêche le flux d'armes illicites et assèche les financements des Chabab. Il préserve les ressources naturelles au profit de tous les Somaliens et de leur autonomisation économique, et contribue à une meilleure gestion des armes et des munitions par les forces de sécurité somaliennes.

Cependant, le renouvellement aujourd'hui de la résolution ne constitue qu'une partie de notre appui à la Somalie. Un processus électoral crédible et opportun, ce mois-ci, revêt une importance critique pour l'avenir de ce pays, et nous nous réjouissons à la perspective de continuer à appuyer le nouveau Gouvernement fédéral somalien dans les mois à venir. L'une des principales priorités du nouveau Gouvernement sera de conclure un accord politique sur une réforme du secteur de la sécurité qui soit abordable, responsable, viable et acceptable par les autorités fédérales et régionales de la Somalie.

En ce qui concerne l'Érythrée, la résolution aurait pu être très différente si le Gouvernement érythréen l'avait voulu, mais l'absence persistante de coopération de sa part avec le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et le Conseil ne nous a pas laissé le choix. Nous ne pouvions nous féliciter d'une visite, étant donné qu'il n'y a pas eu d'invitation. Nous ne pouvions nous féliciter de progrès, étant donné que rien n'a changé. Nous demandons instamment à l'Érythrée de prendre des mesures pour nouer un dialogue constructif et soutenu avec le Groupe de contrôle, tel que mandaté par le Conseil. Nous ne pouvons pas être dans la même situation l'an prochain.

Certains membres du Conseil se sont interrogés sur le maintien du statu quo au sein du Conseil en ce qui concerne les sanctions contre l'Érythrée. Dans la résolution, nous avons pris acte des progrès. Nous nous

sommes félicités de la libération, en mars, de quatre prisonniers de guerre djiboutiens qui étaient détenus depuis 2008. Nous avons reconnu qu'il n'existait aucun élément factuel indiquant que l'Érythrée appuyait les Chabab, et exprimé l'intention de réexaminer les mesures concernant l'Érythrée dans six mois, mais sans la coopération de l'Érythrée, conformément aux résolutions du Conseil, nos mains sont liées. Les membres du Conseil qui regrettent l'absence de progrès à propos de ce régime de sanctions n'ont pas besoin de regarder plus loin que l'Érythrée pour trouver celui qui en est responsable.

La résolution a des implications régionales, et, en tant que rédacteur, nous avons pris des mesures importantes pour dialoguer avec toutes les parties prenantes régionales concernées afin de trouver un équilibre entre les vues du Conseil et celles de la région. Il est donc particulièrement décevant que certains membres du Conseil aient estimé qu'ils ne pouvaient pas l'appuyer, en dépit de ces efforts considérables.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine suit de près la situation dans la Corne de l'Afrique et se félicite des progrès accomplis par le Gouvernement fédéral somalien s'agissant de promouvoir le processus politique et la reconstruction. Nous félicitons l'Union africaine et les pays de la région de leur contribution à la lutte contre le groupe terroriste des Chabab.

Nous appelons la communauté internationale à continuer d'aider la Somalie dans ses efforts d'édification de l'État. Nous appuyons les efforts déployés par la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'Armée nationale somalienne pour instaurer rapidement la paix et la stabilité dans la Corne de l'Afrique. La Corne de l'Afrique revêt une grande importance géographique, et sa paix et sa stabilité ont une incidence directe sur les intérêts des pays de la région, qui doivent vivre côte à côte en tant que voisins et appartiennent à une communauté interdépendante avec un avenir commun et des intérêts étroitement liés. Ils sont tous confrontés à la même tâche importante, à savoir réaliser le développement économique et améliorer le bien-être de leur peuple, ce qui exige un environnement pacifique et stable. L'harmonie profite aux pays de la région, alors que la confrontation leur est préjudiciable.

La Chine espère sincèrement que les pays de la région tiendront compte du tableau plus général de la paix et de la stabilité dans la Corne de l'Afrique ainsi que des intérêts fondamentaux de leur peuple, renforceront leurs relations de bon voisinage, promouvront l'unité et la coopération, et aplaniront leurs divergences par le biais du dialogue et de la consultation, ce qui est dans leur intérêt à tous.

Les sanctions énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ne sont pas propices à la réalisation des objectifs susmentionnés. La Chine espère que le Conseil de sécurité prendra en compte les changements intervenus sur le terrain, réexaminera régulièrement le contenu de ses résolutions et apportera les ajustements qui s'imposent. La Chine espère également que le pays concerné respectera le principe du maintien de relations amicales avec ses voisins, tiendra compte de leurs préoccupations légitimes et adoptera des mesures concrètes pour améliorer ses relations avec ses voisins, et ce, afin de réaliser la sécurité collective, d'obtenir des avantages mutuels et de parvenir à une situation qui profite à tous.

La Chine est prête à continuer de jouer un rôle constructif dans la réalisation de la paix, de la stabilité et du développement dans la Corne de l'Afrique.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a adopté aujourd'hui la résolution 2317 (2016), qui renouvelle le mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée. L'Angola appuie le Groupe de contrôle et salue les efforts inlassables qu'il déploie pour nouer le dialogue avec toutes les parties et contribuer à l'amélioration de la situation en matière de sécurité dans la région ainsi qu'au respect par les États Membres de l'ONU du régime de sanctions imposé à la Somalie et à l'Érythrée.

Et pourtant, l'Angola s'est abstenu dans le vote aujourd'hui. Nous voudrions expliquer les raisons de notre vote.

En ce qui concerne la Somalie, les activités du Groupe de contrôle ont contribué de manière significative à l'amélioration de la situation sécuritaire dans le pays, comme mandaté par le Conseil. S'agissant de l'Érythrée, il convient de noter que, pour la troisième année consécutive, le Groupe de contrôle n'a trouvé aucun élément factuel indiquant que l'Érythrée appuyait le groupe terroriste somalien des Chabab. Le régime de sanctions a porté ses fruits, mais il doit y être mis fin lorsque les raisons de sa création n'existent plus. Pour ce faire, il convient de mettre en place un processus dans le cadre duquel le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée continue d'informer le Conseil de sécurité de la situation et appuie les efforts déployés par la

communauté internationale pour instaurer la stabilité dans la Corne de l'Afrique.

Une proposition constructive a été formulée concernant l'établissement d'une feuille de route qui conduirait à la modification du régime des sanctions, conformément aux conditions adoptées par le Conseil de sécurité. Cette proposition encouragerait le Gouvernement érythréen à collaborer davantage avec la communauté internationale. La proposition n'a pas été dûment prise en considération, ce que nous regrettons profondément. Nous prenons note des efforts faits par le rédacteur de la résolution pour rendre le texte plus équilibré. Nous espérons qu'à l'avenir, un dialogue plus constructif au sein du Conseil de sécurité permettra de parvenir à l'unité entre tous ses membres.

Mme Coleman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis souscrivent fermement à la résolution 2317 (2016), qui porte sur nombre des plus graves causes d'instabilité dans la Corne de l'Afrique et donne pour mission au Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée de poursuivre son travail crucial. La reconduction de ce mandat montre que le Conseil de sécurité comprend que les régimes de sanctions sont un élément important de la réponse globale de la communauté internationale à la situation qui a cours dans la Corne de l'Afrique.

D'abord, en ce qui concerne l'Érythrée, je tiens à souligner que le pays a beau demander, tout comme plusieurs membres du Conseil, la levée des sanctions imposées par l'ONU, son manque de coopération avec le Groupe de contrôle – qui agit sous couvert d'un mandat relevant du Chapitre VII – ne plaide pas en ce sens. L'Érythrée ne communique pas volontiers sur son appui aux groupes armés régionaux. Or, si le Groupe de contrôle n'a certes rien trouvé qui tende à prouver que l'Érythrée soutiendrait les Chabab, il est toutefois difficile de corroborer cette information, étant donné qu'en cinq ans il n'a jamais été autorisé à se rendre dans le pays. De même, l'Érythrée a effectivement libéré des prisonniers de guerre djiboutiens, mais elle n'indique pas si elle en détient encore. Il faudra qu'elle coopère davantage pour que le Conseil prenne au sérieux ses appels à une levée des sanctions.

S'agissant de la Somalie, lors de la réunion de haut niveau qui lui a été consacrée le 21 septembre, les membres du Conseil ont affirmé dans leur majorité que le pays était passé du stade de la faillite étatique à celui de la reconstruction de l'État. La Somalie se trouve aujourd'hui au moment critique où elle doit consolider les progrès accomplis sur le plan politique et en matière de sécurité. C'est pourquoi les États-Unis adhèrent fortement aux termes employés dans la résolution, qui rendent compte de la détermination du Conseil de sécurité à éliminer toutes les sources de financement des Chabab, groupe qui continue de s'en prendre à des civils innocents et de menacer la paix et la stabilité en Somalie et dans la région. La résolution va également dans le sens des efforts déployés par le Gouvernement pour réformer le secteur de la sécurité, notamment en créant une armée professionnelle.

Nous souscrivons également à la résolution parce qu'elle cautionne plusieurs des objectifs du Gouvernement, y compris l'ambition d'obtenir une reconnaissance et un soutien accrus de la communauté internationale pour l'action qu'il mène en matière de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée qui est largement pratiquée dans les eaux relevant de sa juridiction. Il y est aussi établi clairement que la mauvaise gestion des fonds publics en Somalie compromettra la crédibilité de la gouvernance, les gains réalisés à l'échelle nationale et les perspectives de croissance future dans le pays. En appuyant l'application intégrale prévue dans la résolution d'aujourd'hui, les États membres contribueraient à promouvoir la paix et la stabilité à long terme dans toute la région.

En conclusion, les Somaliens posent actuellement les bases d'un Gouvernement plus stable, représentatif et inclusif. Les États-Unis se tiennent aux côtés de la Somalie et de la communauté internationale. Le Conseil doit continuer d'œuvrer en faveur d'un avenir plus pacifique pour la Somalie et la région. Nous remercions les membres du Conseil de s'être joints à nous pour envoyer ce message fort aujourd'hui.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Comme les autres membres du Conseil de sécurité, nous souhaitons voir l'établissement rapide d'une paix et d'une stabilité robustes en Somalie et en Érythrée, et dans toute la Corne de l'Afrique. Toutefois, nous avons contraints de nous abstenir dans le vote sur la résolution 2317 (2016) pour les raisons suivantes.

L'appui fourni par l'Érythrée au groupe terroriste des Chabab et le différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée ont été les principaux critères qui ont justifié l'imposition de mesures restrictives à Asmara en 2009. Depuis lors, la situation a considérablement évolué sur le terrain. Cela fait trois ans d'affilée que le Groupe de contrôle conclut, dans ses rapports, qu'il n'y a aucune preuve d'une quelconque assistance de l'Érythrée aux

Chabab et que le différend frontalier avec Djibouti a été réglé grâce à la médiation du Qatar. Les allégations selon lesquelles l'Érythrée soutiendrait des groupes armés régionaux ne sont pas corroborées. Il semble donc que les raisons qui ont motivé l'adoption de sanctions n'existent tout simplement plus. Cette évolution n'est pas prise en compte et les sanctions demeurent inchangées. Peut-être est-il temps d'élaborer un plan d'étapes pour la levée progressive des sanctions contre l'Érythrée, comme un certain nombre de délégations l'ont proposé durant les travaux sur la résolution.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens à expliquer brièvement les raisons qui ont poussé ma délégation à s'abstenir dans le vote sur la résolution 2317 (2016) portant extension du régime de sanctions contre la Somalie et l'Érythrée et prorogation du mandat du Groupe de contrôle.

Nous aurions souhaité que les termes employés dans la résolution soient plus mesurés, compte tenu des renseignements figurant dans le rapport du Groupe de contrôle, qui concluent à l'absence de preuve concernant l'appui présumé de l'Érythrée aux Chabab et font état d'une évolution positive pour ce qui a trait à la question des prisonniers djiboutiens. Nous estimons qu'il faudrait appliquer des critères plus clairs lorsque le Conseil de sécurité prend les mesures nécessaires pour examiner les sanctions imposées à l'Érythrée – des critères qui encourageraient le pays à coopérer avec le Conseil en s'engageant sans équivoque à donner suite aux diverses obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil. Cela devrait être fait dans le but de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la Corne de l'Afrique et de dissiper toutes les inquiétudes des pays de la région, s'agissant en particulier de l'aspect humanitaire. À cet égard, la priorité devrait être donnée à la communication d'informations sur le sort des soldats djiboutiens qui ont disparu durant les opérations militaires.

Je souligne que notre abstention dans le vote est pleinement conforme à la position qui est invariablement la nôtre sur la question des sanctions. Les sanctions ne doivent pas être une fin en soi, mais une mesure temporaire assortie de limites claires qui revête un caractère de nécessité pour atteindre un objectif politique. Il est inacceptable que des sanctions soient maintenues indéfiniment, sans date d'expiration. Par ailleurs, il importe que nous en ayons une gestion suffisamment souple pour qu'elles puissent être revues en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

Malgré les efforts consentis et la souplesse dont nous avons fait preuve pour obtenir le compromis que nous voulions, la résolution présentée au Conseil aujourd'hui ne tenait pas compte des propositions de certains membres du Conseil, dont ma délégation. Celles-ci comprenaient des idées reflétant les tendances que je viens d'évoquer. C'est pourquoi nous n'avons pas pu voter pour la résolution.

En ce qui concerne la Somalie, ma délégation souligne une fois encore qu'il importe d'accepter les dispositions énoncées dans la résolution afin de mettre fin à la fourniture d'armes aux groupes terroristes et à tarir leurs sources de financement, de manière à lutter efficacement contre le terrorisme et à rétablir la paix et la sécurité dans le pays.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2317 (2016), car nous estimons que la partie portant sur l'Érythrée, telle qu'elle nous a été présentée, est injuste. En tant que Président du Comité de sanctions créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) du Conseil de sécurité, concernant la Somalie et l'Érythrée, nous travaillons de près sur cette question depuis presque deux ans. C'est la dernière fois que nous participons à un vote sur une résolution y relative. Nous sommes obligés de dire que ce qui se passe au Comité est un nouvel exemple manifeste de la façon dont les sanctions semblent être, pour certains membres permanents, une fin en soi plutôt qu'un mécanisme de règlement des problèmes politiques ou des questions ayant donné lieu aux sanctions.

Les sanctions doivent être un instrument politique utilisé pour atteindre un objectif concret. Elles ne devraient pas devenir un mécanisme utilisé pour le châtiment collectif de tout un pays. Dans le cas de l'Érythrée, les sanctions devraient être assorties d'une feuille de route clairement définie en vue de leur conclusion. Le maintien de sanctions prolongées, comme nous le faisons actuellement, n'a d'autre but politique que de servir les intérêts nationaux de membres du Conseil ou de répondre à des situations régionales, lesquelles étant des problèmes bilatéraux ne sauraient être traitées comme une question multilatérale à laquelle nous appliquons des sanctions à des fins précises.

Nous sommes préoccupés par le fait que, dans la plupart des cas, les comités de sanctions utilisent les opinions et observations des groupes d'experts selon ce qui leur convient le mieux. Dans certains cas, lorsque le

groupe d’experts dit que tel ou tel problème justifie des sanctions, le comité de sanctions, même sans éléments de preuve objectifs, accepte immédiatement le bien-fondé de cette opinion, décide que celle-ci doit être prise en considération, et prend des mesures en conséquence. Dans le cas présent, nous avons la situation opposée. Le Groupe de contrôle du Comité présente une opinion de manière professionnelle – et je saisis cette occasion pour saluer le travail du Groupe de contrôle pour la Somalie et l’Érythrée –, indiquant que nous devrions lever les sanctions imposées à l’Érythrée. Cependant, ni le rédacteur des textes du Conseil ni certains membres du Comité de sanctions ne souhaitent tenir compte, dans le cas présent, des recommandations du Groupe de contrôle car ils estiment qu’elles sont insuffisantes. Il semble y avoir un système de deux poids, deux mesures lorsque nous examinons les opinions des groupes de contrôle. Parfois nous acceptons leurs opinions lorsque les pays rédacteurs ont intérêt à maintenir des sanctions contre un pays, mais quand un groupe de contrôle présente une opinion contraire aux intérêts de ces pays, comme dans le cas de l’Érythrée, tout à coup cette opinion est jugée insuffisante.

Dans notre rapport final du Groupe de contrôle pour la Somalie et l’Érythrée, il est apparu très clairement que, dans le cas de l’Érythrée, pour la troisième année consécutive il n’y avait aucun élément de preuve indiquant que l’Érythrée collaborait avec les Chabab ou leur fournissait un soutien. Le Groupe a dit clairement qu’il n’avait aucun indice à cet effet. Le Comité a reçu, comme c’est toujours le cas, des informations concernant un appui fourni à d’autres groupes dans d’autres pays de la région, mais il n’y a pas d’éléments de preuve. C’est le premier élément, très important, présenté par le Groupe de contrôle. Je ne sais pas ce que nous souhaitons recevoir en plus de ce Groupe, mais il semble clair qu’il n’existe de coopération entre l’Érythrée et les Chabab, cause initiale des sanctions.

En outre, nous avons salué dans notre rapport final la coopération de l’État du Qatar. Nous tenons à remercier la Représentante permanente du Qatar, l’Ambassadrice Al-Thani, de ses efforts de médiation entre Djibouti et l’Érythrée, aussi bien pour régler le problème du différend frontalier, qui fait l’objet d’un accord signé par les deux pays, que pour obtenir la libération des prisonniers de guerre, ce dont nous nous félicitons. Il s’est agi d’un fait nouveau positif dans l’action du Comité. L’Ambassadrice du Qatar a promis que son pays poursuivrait sa médiation efficace, directe et constante avec ces pays jusqu’à ce que les problèmes soient résolus. Dans toute situation normale, ces éléments auraient suffi, non pas pour lever les sanctions, car une feuille de route est nécessaire, mais au moins pour établir un mécanisme qui, à terme, aboutirait à la levée des sanctions après une évaluation.

Nous avons été très préoccupés par les méthodes de travail et la transparence et nous avons toujours exprimé ces préoccupations au cours des débats y relatifs. Quelle est la feuille de route que doit suivre un pays pour obtenir la levée du régime de sanctions qui lui a été imposé? Nous souhaitons simplement élaborer un mécanisme. La délégation chinoise a présenté une proposition très importante, dans un paragraphe qui mentionnait un délai pendant lequel nous pourrions travailler en vue de la levée des sanctions contre l’Érythrée. Nous pensons que nous devons lever les sanctions contre l’Érythrée, à condition d’élaborer une feuille de route. La proposition de la Chine a suscité l’appui de cinq pays, ce qui est un nombre important. Le rédacteur a semblé penser que la proposition n’était pas appropriée et qu’elle était insuffisante, et donc cette proposition très équilibrée n’a pas été adoptée.

D’après ladite proposition, s’il n’y avait pas eu assez de résultats positifs, les sanctions auraient été maintenues, mais elle représentait au moins le début de mesures allant dans la bonne direction. C’est pour cette raison que nous nous sommes abstenus dans le vote sur la résolution 2317 (2016), même si elle introduit un élément nouveau qui suscite l’espoir de régler cette question, mais cela n’est certainement pas suffisant pour examiner la façon de lever le régime de sanctions. La proposition en question a été ignorée par le rédacteur, nous regrettons cette situation et nous ne voyons pas comment les problèmes actuels pourront être résolus dans le cadre du mandat du Comité de sanctions. Nous n’avons cessé de dire que les comités de sanctions doivent avoir un but politique immédiat. Ils ne peuvent pas constamment être utilisés comme moyen d’infliger un châtiment collectif.

Les mesures positives prises par l’Érythrée pour avancer et le rapport du Groupe de contrôle ne semblent guère avoir d’importance en ce qui concerne la décision sur la résolution, ni au sein du Comité. Ces pratiques en matière de réunions et de délibérations n’ont aucun sens. En fin de compte, la décision relève d’un ou deux membres permanents. Nous devons réexaminer cela.

S’agissant de la question de la Somalie et de l’Érythrée, nous appuyons les éléments de la résolution 2317 (2016) relatifs à la Somalie, car nous

pensons que ce pays continue d'avoir besoin de tout l'appui du Comité de sanctions et de l'Organisation des Nations Unies, afin de pouvoir relever les grands défis à venir. Dans le cas de l'Érythrée, il nous semble que le Comité de sanctions et le Conseil de sécurité doivent faire preuve de suffisamment de souplesse et de capacités politiques pour comprendre que la situation dans la Corne de l'Afrique évolue rapidement et que toute la région est confrontée à d'immenses dangers. Le danger fondamental dans cette région, c'est la présence et l'expansion du terrorisme. Ce n'est pas une menace uniquement pour la Corne de l'Afrique. C'est aussi une menace pour le Nord de la planète et le Moyen-Orient. Nous demandons donc au Conseil de s'employer de façon constructive à résoudre ce type de problème et de veiller à ce que les rapports et les travaux des comités de sanctions ne deviennent pas de simples activités bureaucratiques alors que, en fin de compte, seuls un ou deux membres permanents imposent leur point de vue. Il s'agit d'un échec car cela signifie que le rédacteur n'a pas pu obtenir un consensus sur la question. Nous n'avons pas voté contre la résolution parce que la situation régionale doit être réglée. De plus, il n'est fait qu'une fois mention – succincte, mais qui semble importante – de la question de l'évaluation de la levée des sanctions.

Je voudrais également évoquer ici le souvenir de l'Ambassadeur Girma Asmerom Tesfay – un bon ami, un Ambassadeur compétent, qui représentait bien les intérêts de son pays – malheureusement décédé sans avoir vu son pays libéré de cette question qui le préoccupait tant. Nous tenons à exprimer de nouveau nos condoléances à la délégation érythréenne et à lancer un appel dans l'intérêt de tous les pays d'Afrique afin que tout le continent puisse bénéficier d'un plus grand appui concret du Conseil de sécurité en vue de régler ses problèmes. Soixante-dix pour cent des comités des sanctions visent des pays africains, et ce sont les anciennes puissances coloniales qui président ces comités de sanctions contre l'Afrique dans la plupart des cas. Nous devons réfléchir à cette question. Nous, d'Amérique latine et d'Amérique du Sud, continuerons de faire tout leur possible pour parvenir à un règlement politique de tous ces terribles conflits qui frappent ces pays frères.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Érythrée.

M. Giorgio (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de donner à ma délégation la possibilité de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Je félicite également le Sénégal de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre.

L'Érythrée considère que, une fois de plus, le Conseil de sécurité fait une grave injustice au peuple érythréen en prolongeant les sanctions injustifiées. Il n'y a aucune raison de continuer d'imposer des sanctions à l'Érythrée puisque il a été démontré il y a longtemps déjà que la justification avancée n'existe pas, un fait affirmé par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée. Dans quatre de ses rapports, y compris dans le cadre de son mandat actuel, le Groupe de contrôle affirme n'avoir trouvé aucune preuve d'un appui érythréen aux Chabab en Somalie.

S'agissant de Djibouti, l'Érythrée demeure déterminée à participer à la médiation menée par l'État du Qatar, qui a abouti à la libération de tous les prisonniers de guerre djiboutiens en mars. Le rapport (voir S/2016/920) du Groupe de contrôle indique clairement que tous ses interlocuteurs mentionnent uniquement sept prisonniers de guerre en Érythrée, qui ont tous été retrouvés. De son côté, l'Érythrée a confirmé ne plus détenir de prisonniers djiboutiens. Compte tenu des rapports du Groupe de contrôle et de l'évolution préoccupante de la situation dans la région, le Conseil de sécurité est tenu de lever sans tarder les sanctions injustifiées, injustes et contre-productives imposées à l'Érythrée.

L'Érythrée sait parfaitement que, ne parvenant pas à trouver un quelconque argument de fond pour maintenir les sanctions, certains membres du Conseil ont eu recours à des questions de procédure, en particulier, le fait que le Groupe de contrôle ne peut se rendre en Érythrée. À vrai dire, ce n'est pas la véritable raison de leur détermination à continuer d'imposer les sanctions. De fait, certains ont bien fait comprendre que même si le Groupe se rendait en Érythrée, ils n'appuieraient toujours pas la levée des sanctions.

Les sanctions, en place depuis sept ans, nuisent non seulement à l'Érythrée mais également à la région de la Corne de l'Afrique. Ces sanctions encouragent des stratégies à bilan nul et ont donné un sentiment d'impunité à certains pays et les a encouragés à enfreindre le droit international ainsi qu'à externaliser leurs problèmes au lieu de coopérer avec les pays voisins pour s'attaquer aux graves menaces à la paix et à la sécurité régionales. Malheureusement, une nouvelle fois, le Conseil de sécurité a laissé passer une occasion

de contribuer de manière positive à la paix, la stabilité et l'amitié régionales en continuant d'imposer les sanctions à l'Érythrée. Pour sa part, l'Érythrée continuera de contribuer de manière positive à la paix, la stabilité et la sécurité régionales dans les régions de la Corne de l'Afrique et de la mer Rouge.

Enfin, l'Érythrée tient à remercier sincèrement les délégations qui ont recommandé la levée immédiate des sanctions et celles qui se sont désolidarisées de la résolution 2317 (2016), injuste et injustifiée.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

M. Doualeh (Djibouti) (*parle en anglais*) : Djibouti tient d'emblée à remercier vivement les membres du Conseil de nous donner l'occasion d'exprimer le point de vue de Djibouti sur l'état d'avancement de la médiation entre Djibouti et l'Érythrée et de faire part de certains faits négatifs survenus récemment qui constituent une violation de la demande répétée faite par le Conseil de sécurité, qui exige de l'Érythrée qu'elle cesse d'armer, d'entraîner et d'équiper des groupes armés, y compris les Chabab.

Djibouti estime n'avoir d'autre choix que de faire la présente déclaration aujourd'hui car l'Érythrée a souvent donné un compte rendu fallacieux et trompeur des progrès accomplis dans l'application de l'accord de médiation signé par Djibouti et l'Érythrée sous les auspices du Gouvernement qatari, tentant ainsi, de manière peu convaincante, de justifier une demande d'annulation des sanctions imposées à l'Érythrée en application des résolutions 1907 (2009), 2023 (2011), 2244 (2015) et de la résolution 2317 (2016), qui vient d'être adoptée aujourd'hui.

Dans différentes instances, l'Érythrée a souvent décrit avec cynisme le différend frontalier avec Djibouti comme un des prétextes utilisés pour justifier les sanctions, et invoque l'accord de médiation du 10 juin 2010 facilité par S. A. l'Émir du Qatar comme prétendu point de départ pour l'annulation des sanctions. Il n'est toutefois pas exagéré de dire que l'affirmation selon laquelle l'Érythrée est pleinement engagée dans la médiation entreprise par le Qatar est malhonnête et démentie par les faits.

En ce qui concerne les prisonniers de guerre, l'accord de médiation ne comprend qu'une disposition, selon laquelle chaque État doit fournir dans les meilleurs délais une liste de noms et numéros d'identification de tous les prisonniers de guerre et autres personnes portées disparues qu'il détient. C'est ce que Djibouti a fait. Près de six ans plus tard, l'Érythrée refuse toujours de fournir cette liste ou de rendre compte de quelque autre manière des Djiboutiens détenus au secret depuis huit ans dans les conditions les plus inhumaines et les plus dégradantes. Djibouti espérait que la libération, en début d'année, de quatre prisonniers de guerre annoncerait un changement radical par rapport aux pratiques passées et entraînerait un changement d'attitude de l'État d'Érythrée. Nous pensions que le déni, les faux-fuyants et la procrastination appartenaient au passé. Le Secrétaire général et, d'ailleurs, la communauté internationale dans son ensemble se sont félicités de ce fait, qu'ils ont qualifié de positif et ont dit espérer que des progrès concrets seraient accomplis – mais cet espoir s'est rapidement évanoui.

Au lieu d'honorer ses obligations et engagements internationaux, l'Érythrée a continué de mener des activités qui visent à déstabiliser la région ou à fomenter des désordres violents à Djibouti, comme établi dans le rapport (voir S/2016/920) du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, et a également fourni des armes et des munitions aux Chabab en Somalie. Nous en avons apporté les preuves au Groupe de contrôle et aux membres du Conseil de sécurité et nous sommes prêts à fournir d'autres informations. Cela constitue une violation des résolutions du Conseil de sécurité, va à l'encontre de nos efforts collectifs, et justifie le renforcement des sanctions, pas leur annulation.

Dans le cadre de son dernier débat public en date (voir S/PV.7802), le Conseil de sécurité a analysé avec soin l'ampleur des menaces posées par les attaques asymétriques menées par les terroristes et d'autres groupes armées prenant pour cible des soldats de la paix. Djibouti a récemment de nouveau perdu des soldats lors de telles attaques en Somalie. Bien évidemment, nous continuerons néanmoins d'aider nos frères et sœurs en Somalie à ce tournant décisif du processus politique.

Les pays en développement se trouvent tous en présence de priorités concurrentes. On se demande pourquoi un pays en développement qui se heurte à un si grand nombre de difficultés détournerait de précieux fonds destinés à ses efforts de développement pour mener des activités qui visent à compromettre la paix dans la région.

Enfin, je voudrais remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir continué à faire preuve de vigilance et d'appuyer les objectifs légitimes que Djibouti poursuit, en particulier le règlement du différend frontalier avec l'Érythrée et la libération de ses 13 prisonniers de guerre.

La séance est levée à 10 h 50.